

Beaumont, le 18 janvier 2006

Secrétaire du BAPE

A/S Madame Josée Primeau, coordonatrice du secrétariat de la commission  
Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Présentation d'un mémoire

---

Monsieur le Président,  
Messieurs les Commissaires,

Je suis un citoyen résidant dans la belle municipalité de Beaumont depuis 3 ans. Je suis très sensibilisé par ce projet car le territoire dont Rabaska veut disposer pour ses infrastructures est très près de ma propriété.

J'ai adopté cette municipalité pour la beauté de ses paysages, les couchers de soleil que je peux observer sur la plage près de chez moi, faire l'observation des oiseaux et de la faune, écouter la nature dans toute sa simplicité. Aussi, en plus de ses attraits, ce qui m'a attiré à Beaumont sont les grands terrains car j'ai besoin de grands espaces et surtout parce qu'il n'y a pas d'industries lourdes dans les alentours.

Au sujet de la sécurité fluviale et terrestre, le promoteur a mentionné à maintes reprises qu'il est improbable ou peu probable qu'un accident survienne que ce soit lors de la navigation, de l'accostage du méthanier, du déchargement du G.N.L., de l'entreposage et des installations du G.N.L.. Nous savons très bien que ce serait des êtres humains qui effectueraient les travaux, assisteraient et effectueraient le déchargement du G.N.L., feraient l'entretien des installations, etc. Ne dit-on pas que l'erreur est humaine ? Oui, j'en ai bien peur. Alors ce n'est pas très rassurant pour une personne qui habite à moins de cinq cent (500) mètres d'un tel projet. Il y a des accidents de toute sorte malgré les efforts d'entretien et de sécurité imposés de par les lois et les normes gouvernementales en vigueur, mais malheureusement ce n'est pas suffisant. Juste pour donner un exemple parmi tant d'autres, dernièrement, il y a deux trains transportant des produits dangereux qui ont déraillé dans deux municipalités différentes et dans des zones habitées; c'était sûrement improbable que cela arrive. Lors des audiences, le promoteur a affirmé qu'il y a des risques pour les habitants à l'intérieur et à l'extérieur du cinq cent (500) mètres du périmètre du port méthanier. Je crains pour ma santé et ma sécurité.

Plutôt que de se tourner vers une dépendance accrue au gaz naturel, le Québec, en l'occurrence notre gouvernement, devrait faire preuve d'audace et d'imagination et de faire un virage vers les énergies renouvelables. Nous devons à tout prix éviter de modifier notre économie vers le gaz naturel. Les énergies hydro-électrique, éolienne, géothermique et solaire représentent des avenues plus durables et plus logiques économiquement que l'importation de gaz naturel. Le développement en matière d'énergie renouvelable créerait des emplois de par lui-même. Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel situé dans le secteur de Lauzon dans lequel il y a plus de 1300 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait. N'oublions pas que le tourisme a un apport économique important dans cette région.

Le référendum tenu à Beaumont en 2004, municipalité située à quelques centaines de mètres du site projeté, a envoyé un message qui est très clair : 72 % des gens s'y ont opposés. N'oublions pas que la même opposition s'est présentée sur l'île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthanier, si un tel projet a le feu vert. Voici 3 des principes et fondement de la démocratie : la liberté des individus, la règle de la majorité, et la consultation régulière du peuple (élection et référendum); le critère démocratique ne me semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

Il y a aussi le règlement 5.2.3 de la municipalité de Beaumont qui est en vigueur depuis décembre 2005 qui se doit d'être respecté.

Dans le rapport de l'expert en urbanisme, monsieur Claude Lavoie, intitulé "Rapport d'expertise en urbanisme sur la réglementation applicable au site du projet Rabaska sur le territoire de la Ville de Lévis" qui a été déposé à la Commission, il est démontré que le zonage de la Ville de Lévis convoité par le promoteur ne permet pas l'installation d'une telle industrie d'autant plus qu'il y a des résidences habitées par des être humains dans ce secteur.

À mon avis, il y a certes des recommandations et des lois sur l'environnement mais elles ne sont pas assez sévères et trop souvent elles sont contournées.

La Qualité de Vie, un Environnement Sain, la Santé, tout cela n'a pas de prix. Si un tel projet a le feu vert, il y aura une détérioration de notre milieu. Pour toutes les raisons évoquées, un tel projet doit être rejeté.

Veillez agréer, Messieurs, mes meilleures salutations.

Michel De La Chevrotière